

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté du **21 JAN. 2019**

portant tirage au sort des représentants du grade des adjoints techniques au sein de la commission administrative paritaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics et des représentants du grade des adjoints techniques au sein de la commission administrative paritaire des adjoints techniques de formation et de recherche

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°94-955 du 3 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 août 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2008 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics ;

Vu les candidatures déposées pour le renouvellement de la commission administrative paritaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics et celles déposées pour le renouvellement de la commission administrative paritaire des adjoints techniques de formation et de recherche ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le tirage au sort pour la désignation des représentants du grade des adjoints techniques au sein de la commission administrative paritaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics se déroulera le mardi 29 janvier 2019, à 10 heures, en salle BJ441, 3 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris.

Le bureau de vote est ainsi composé :

- Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présidente ;
- Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, secrétaire ;
- un représentant par organisation syndicale ayant déposé une candidature pour le renouvellement de la commission administrative paritaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics.

Article 2

Le tirage au sort pour la désignation des représentants du grade des adjoints techniques au sein de la commission administrative paritaire des adjoints techniques de formation et de recherche se déroulera le mardi 29 janvier 2019, à 10h15, en salle BJ441, 3 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris.

Le bureau de vote est ainsi composé :

- Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présidente ;
- Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, secrétaire ;
- un représentant par organisation syndicale candidate.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **21 JAN. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service des ressources humaines

J.-P. FAYOLLE

